



**SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA TRANSITION
NUMÉRIQUE
ET DES COMMUNICATIONS
ÉLECTRONIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Paris, le 11 février 2021

Référence : MEFI-A21-04515

Monsieur le Maire,

Le Président de la République et le Premier ministre font de l'accès au numérique pour tous, dans tous les territoires, une priorité de l'action du Gouvernement. Aux côtés des collectivités territoriales, nous avons renforcé les moyens opérationnels et financiers pour accélérer le déploiement des réseaux de fibre optique dans l'ensemble des territoires, notamment dans les plus ruraux. Ainsi, dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, nous apporterons à tous un accès Internet à très haut débit avant fin 2022 et nous déploierons de nouveaux réseaux de fibre optique vers tous les locaux d'ici fin 2025 comme cela a été fait plus tôt pour l'eau, le téléphone ou l'électricité.

Concernant la couverture en téléphonie mobile, le Gouvernement a engagé depuis 2018 avec les opérateurs un plan ambitieux mobilisant plusieurs milliards d'euros d'investissement. Un des premiers axes de ce grand plan va permettre d'ici la fin de l'année que l'ensemble du réseau mobile déployé sur le territoire soit équipé en 4G, offrant ainsi une réelle amélioration pour les usagers en matière d'accès à l'Internet mobile. Un autre pilier majeur de ce plan repose sur l'obligation imposée à chaque opérateur de déployer progressivement 5.000 nouveaux sites mobiles (d'ici 2026) dans les territoires non ou très mal couverts en téléphonie mobile. Le Gouvernement a fait le choix de s'appuyer sur l'expertise des collectivités territoriales, qui sont les plus à mêmes d'apprécier la réalité effective de la couverture mobile sur le terrain, pour identifier les zones à équiper en priorité.

C'est dans ce cadre que j'ai le plaisir de vous annoncer que je viens de signer l'arrêté qui impose aux opérateurs Bouygues Telecom, Orange et SFR d'engager les travaux nécessaires à la mise en service d'au moins un nouveau site permettant l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile 4G sur le territoire de votre commune dans un délai maximal de 24 mois.

Vous l'aurez compris, le Gouvernement, en association étroite avec les collectivités territoriales et les opérateurs de télécommunications, est pleinement mobilisé pour équiper votre commune des infrastructures les plus performantes afin de garantir à vos administrés une connexion Internet et mobile de qualité.

Demeurant à l'écoute de vos remarques et propositions, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations distinguées.

Cédric O

Monsieur François DANEMANS
Maire
Rue de la Châtaigneraie
15340 CALVINET